

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 3 pouvoirs

Date de convocation
18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, GRAF Pierre-Mickaël, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : **DESTOMBES Guillaume pouvoir donné à LOUVEL Anne-Sophie, BERTOUT Emilie pouvoir donné à PRIEUR Brice, CHAPUT Marie-Claude pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Madame CARBONE Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du dernier PV
N° de délibération : 40_2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du **5 juin 2026**, établi sous la responsabilité de **Monsieur Gilles LOYER**, secrétaire de séance.

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

•

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du **5 juin 2026** ;

•

D'AUTORISER Monsieur le Maire et Monsieur Gilles LOYER, secrétaire de séance, à signer ledit procès-verbal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28 septembre 2026
Pascal HENRI,
Maire



Signé par Pascal HENRI (COMMUNE DE MESNIL SAINT PERE),
le Maire
le 29/09/2026 à 16:05:08
Ref:11861687-17921004-1-D